Sorties						Existant au 1er	Observations
Sorties pendant le mois					Total		
Rations ordinaires	Rations de prisonniers	Cessions	Condamnations ou pertes	Autres causes			
							Le présent état sera appuyé des pièces justificatives suivantes : 1° Pour les recettes : copie des procès-verbaux de prise en charge ; 2° Pour les dépenses : tableau du présent verso ; états de cession reconnus exacts par la partie prenante ; procès-verbaux de pertes, condamnations, etc.

A , le 188

L'Agent chargé du magasin des vivres,

Vu :

Le Résident,

Vu :

Le Directeur de l'Intérieur,

Vu et enregistré :

Le Chef du bureau des finances et approvisionnements,